

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 14 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
h. 1 <sup>soir</sup> .	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 <sup>m</sup> soir.	8 » 10 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
0 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 49 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 7 Août.

La session législative est close !

Les journaux nous ont raconté les divers incidents de la dernière séance de la Chambre, séance particulièrement chaude et agitée, qui a failli nous jeter en pleine crise ministérielle si l'approche des vacances parlementaires n'avait déterminé la majorité à se rendre aux raisons exposées par M. le président du Conseil et à croire en ses promesses.

Il ne faudrait pas, toutefois, supposer que la vie politique va cesser, ce serait une erreur ; elle va se transformer et manifester son action sur un autre terrain. — Du Sénat et du Palais-Bourbon, elle va passer dans les départements pour les élections et pour les travaux des conseils généraux.

Nous avons parlé de l'application de la loi de la réforme judiciaire ; ce sera certainement un événement très considérable, car cette réorganisation de la magistrature, qui doit se faire dans un délai de trois mois, va, durant ce temps, préoccuper l'opinion publique.

Mais si grave et si importante que soit l'exécution de la loi dont nous venons de parler, elle ne remplira pas seule, le temps consacré au repos des luttes politiques. Ces luttes, au contraire, vont devenir, pour un très grand nombre de sénateurs et de députés, plus vives que jamais, puisqu'il s'agit pour eux de faire renouveler leur mandat aux conseils généraux.

Dans un précédent article, nous avons insisté sur l'importance spéciale des prochaines élections ; d'abord par leur nombre considérables, et ensuite parce qu'elles empruntent aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, des conséquences toutes particulières et qui peuvent avoir pour l'avenir une influence et des résultats qu'il serait imprudent de ne pas considérer et sur lesquels il convient de réfléchir.

On ne peut douter que les intransigeants n'aient préparé de longue-main leur élection.

Il leur faut donc suppléer à cet état de choses par une plus grande activité, afin de s'assurer le succès. Il est désirable que nous ayons, et tout nous fait espérer qu'il en sera ainsi, des conseils généraux composés d'hommes à la fois sincèrement dévoués à leurs départements et aux institutions que le pays s'est choisies ; qui soient franchement républicains, mais républicains sages et modérés, ennemis des excès et des persécutions, préférant aux agitations souvent stériles de la politique, le soin des intérêts départementaux qui leur seront confiés ; qui sachent, en un mot, partager leur dévouement entre les affaires de leur région et les affaires de la France.

Nous ne doutons pas qu'au jour du scrutin, les électeurs ne comprennent que c'est en de telles mains qu'ils doivent remettre leur confiance.

*Un républicain conservateur.*

## PAROLE DE MINISTRE

La loi sur la magistrature est donc votée par le Sénat dans son ensemble ; les débats sont clos, les récriminations inutiles ; dès demain, on pourra la promulguer, et l'appliquer ensuite. Ce sera le commencement de l'ère des difficultés ; car il ne faut pas se le dissimuler, l'exécution de cette loi en présentera de considérables.

Cette tâche pénible incombera au garde des sceaux, responsable de ses actes devant le pays, devant le Parlement et devant sa propre conscience. Sans doute, il saura agir avec modération et une grande, une minutieuse circonspection ; il a promis, et l'on doit s'en remettre à sa parole, de ne faire usage des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi qu'avec réserve, de ne frapper que les magistrats qui se seront montrés incapables ou se trouveront par trop compromis.

On ne doit éliminer un magistrat inamovible que si l'on ne peut faire autrement ; pour que la loi conserve son caractère d'impartialité et atteigne le but vanté par ceux qui l'ont votée.

Mais nous aimons à espérer que M. le ministre de la justice qui n'a, dans cette grave occurrence, de conseil à prendre que de lui-même, se tiendra dans les limites tracées par la prudence et la nécessité.

Il lui faudra d'ailleurs, résister aux sollicitations intéressées, aux dénonciations suspectes, se mettre en garde contre des renseignements douteux ou erronés, examiner scrupuleusement par lui-même les dossiers

des magistrats à exécuter ; toutes choses qui rendent sa mission extrêmement difficile.

Mais, nous le répétons, il faut s'en remettre aux assurances publiquement données de ne procéder qu'avec le plus grand soin à l'épuration de la magistrature.

On peut le dire, en effet, les destinées de la magistrature, dépendent en quelque sorte de l'usage que le ministre de la justice fera du pouvoir qui lui est confié.

Néanmoins, et malgré les difficultés inévitables qu'il devra rencontrer, il conviendrait que M. le garde des sceaux pût hâter ses déterminations et se mettre à l'œuvre.

Ne serait-ce pas, à certains égards, ajouter à l'anxiété bien naturelle qui va s'emparer de leur esprit, que de prolonger les angoisses du doute dans l'âme de tous les magistrats ; que de laisser ainsi suspendue au-dessus de leur tête cette épée de Damoclès, qui s'appelle la révocation, chacun d'eux pouvant se croire la victime du jour ?

Non, il faut, puisqu'on l'a voulu, ce qui est plus qu'une faute, que l'exécution soit prompte, après mûr examen toutefois et connaissance approfondie de la cause.

Mais on ne pourra nous empêcher de dire avec tous les républicains modérés du Sénat, que le vote de cette loi sera plus préjudiciable qu'utile à la République.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 Août 1883.

74

LES

## COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

— Je vous rends votre parole, Mademoiselle ; merci de votre franchise. J'ai le cœur brisé, mais qu'importe ?

Il ajouta amèrement :

— On n'a que ce que l'on mérite dans la vie, lorsque l'on ne sait pas se faire aimer. Saluant gravement la jeune fille, il se retira.

XXXIX

Diane, une fois seule, se jeta dans un fauteuil, s'ablant dans ses pensées. Elle s'interrogeait.

Soudain se relevant, joyeuse, enivrée, elle courut retrouver Béatrice et les demoiselles de Vierville. Faisant irruption dans leur appartement, elle jeta ces phrases éclatantes :

— Vite, il faut sortir. Regardez, quelle radieuse journée ! Je veux respirer à l'aise dans les grands bois. Je veux me sentir enveloppée du parfum des magnolias en fleurs. Venez, Dieu ne veut pas de tristesses quand

la nature est en fête !

Elle se suspendit au cou de la jeune comtesse de Vierville, l'étouffant de caresses.

Apercevant Kerdar, elle l'appela :

— Allons, Kerdar, allons, mon brave, viens admirer la princesse Salvati ; viens voir ce que c'est que le bonheur.

Diane prenait la tête de son chien, la couvrant de baisers passionnés. S'adressant à la comtesse de Vierville :

— N'est-ce pas, Béatrice, qu'il fait bon vivre ?

Elle rayonnait ; les trois jeunes femmes la contemplaient avec admiration.

Béatrice lui dit tendrement :

— Ta joie me fait du bien, Diane. Oui, nous allons sortir ensemble. Je vais faire atteler, nous serons prêtes dans quelques instants.

Attiré par cette gaieté, le marquis entra dans le boudoir ; il offrit d'accompagner ces dames.

Quelques minutes après, la jeune bande partait comme un vol d'oiseaux rieurs, remplissant l'air de ses accents joyeux.

Elles arrivèrent au bois à quatre heures, et firent arrêter la voiture à l'entrée d'un grand lac. Prenant le chemin qui conduit au bord de l'eau, les jeunes femmes achetèrent des pains et en jetèrent aux cygnes, qui voguaient, majestueux, dans le bassin. Diane risait comme une enfant des batailles que les volatiles se livraient pour happer un morceau de pain.

Se retournant, elle aperçut le grand-duc qui la regardait fixement ; elle s'inclina très-ému. Le comte Sourmaly accompagnait le grand-duc ; celui-ci dit à la jeune fille :

— Permettez-moi, Mademoiselle, de vous présenter le comte Sourmaly, mon aide de camp, le compagnon de mes excursions lointaines.

— La princesse Salvati.

Le jeune homme s'inclina devant Diane. Elle lui tendit la main dans un geste cordial.

Vous n'êtes pas un inconnu pour moi, comte, le grand-duc m'a bien souvent parlé de vous, de votre dévouement à sa personne.

Le comte Sourmaly eut un sourire d'orgueil. Saluant à nouveau, il serra la main de la jeune fille.

Le grand-duc avait les yeux fixés sur Diane, la tenant palpitante sous son regard.

L'amour qu'il lui inspirait atteignait les sources vives de son âme. S'il approchait d'elle, une souffrance aiguë lui étreignait le cœur, souffrance qui n'était pas sans charme, mais qui suspendait momentanément une partie de ses facultés.

Changeant brusquement de ton, il lui dit :

— Eh bien ! avez-vous parlé ? Est-ce fini ? Elle baissa les yeux.

— Oui, c'est fini.

D'un mouvement spontané, il saisit sa main. — Vous êtes une vaillante enfant. Le grand-duc avait présenté le comte Sourmaly à la famille de Vierville ; le marquis

se mit à causer avec le jeune officier. Le grand-duc en profita pour se rapprocher de Diane ; se penchant vers elle, il ajouta tout bas :

— Je regrette plus que je ne puis le dire le temps que j'ai passé loin de vous.

Je suis jaloux du bonheur que vous devez si libéralement à tout le monde. Ces soirées de l'ambassade, je ne puis en entendre parler ; votre ambassadeur, je l'exècre, il est laid, il est suffisant.

Elle souriait, heureuse de cette colère. Il insista.

— Quand chanterez-vous pour moi seul ?

— Oh ! pas encore, j'ai trop peur : je chanterais tout de travers.

— Que vous êtes enfant ! je ne me savais pas si redoutable.

La famille de Vierville s'approchait ; il cessa de lui parler. Diane lui dit à haute voix :

— J'ai reçu de tristes nouvelles de Florence, Monseigneur ; plusieurs villages des environs viennent d'être la proie des flammes ; les instruments de travail sont détruits, les économies enlevées, des familles entières campent dans les plaines, manquant de tout.

En dépit des secours que l'on distribue, la

A suivre.

LE VOLONTARIAT.

On a beaucoup remarqué l'éloquent discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Ecole de Droit, par M. Beudant, doyen de la faculté.

L'éminent orateur n'a pas hésité à aborder une question grave et fort diversement appréciée : nous voulons parler de la suppression de l'engagement conditionnel d'un an, autrement appelé le volontariat et de son remplacement par le service militaire uniforme de trois années.

Avec sa haute compétence, le doyen de la Faculté de Droit a traité cette question au point de vue des intérêts de l'enseignement supérieur.

Il a montré cette réforme, inspirée par de fausses notions d'égalité, et peut-être aussi par un trop vif désir de popularité, ne pourrait entraîner que des conséquences déplorables sous le rapport de l'avenir intellectuel de notre pays, si elle était admise.

Pour qui connaît les conditions et les exigences de l'enseignement dans les facultés de l'Etat, ce projet serait absolument regrettable.

« Aucune illusion, dit M. Beudant, n'est possible ; si le projet qu'on annonce vient à être adopté sans correctif, il entraînera la ruine des hautes études et à brève échéance, l'abaissement du niveau de l'instruction de la jeunesse française. »

Il paraît tout naturel, en effet, qu'une interruption de trois années dans le cours des études et un aussi long séjour dans une caserne, ne peuvent qu'éloigner les jeunes gens du travail intellectuel et même leur en rendre l'habitude extrêmement difficile, sinon impossible.

Si le volontariat d'un an, offre déjà, souvent, à cet égard, de graves inconvénients, on peut se demander ce qu'il adviendrait si une telle loi était votée.

L'engagé conditionnel peut faire son année de service immédiatement après sa sortie du collège, ou s'il obtient son sursis, attendre que ses études de droit soient terminées.

Le service de trois ans rend ces combinaisons impossibles. Il faut se contenter du minimum de connaissances nécessaires pour obtenir le diplôme exigé à l'entrée de certaines carrières. Mais le haut enseignement cessera d'exister.

Ce serait un faux amour de l'Egalité que de vouloir faire passer le niveau sur toutes les intelligences ; il ne s'agit pas que de l'intérêt privé, c'est l'intérêt général qui est en jeu principalement.

C'est en vain que les adversaires du volontariat soutiennent à l'appui de leur thèse la nécessité de maintenir la force et la puissance de notre système militaire. Si, en temps de guerre toute distinction doit s'effacer, en temps de paix, la préparation aux devoirs qui s'imposeraient en cas de guerre doit suffire.

Mais l'intérêt de l'armée n'en serait nullement compromis, quand cette instruction militaire est complète, et nous ajoutons qu'elle peut l'être généralement après une année de volontariat.

On ne peut compter sur les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales pour former les cadres des sous-officiers de l'armée active, des officiers de la réserve ou de l'armée territoriale ; autrement, ils seraient entrés à St-Cyr. Donc l'objection ne paraît point décisive.

Pour toutes les raisons, il est à désirer que de si graves intérêts ne soient point sacrifiés à des idées de parti.

Revue des Journaux

Le Soir :

Sages conseils du *Soir*, à propos des élections des conseils généraux :

« Huit jours seulement nous séparent de la date fixée pour les élections des conseils généraux ; toutes les candidatures se sont produites, et la lutte électorale est dans toute son effervescence. Les adversaires de la République font les plus grands efforts pour tirer de la situation le meilleur résultat possible.

» Ces candidats se bornent à formuler des réquisitoires plus ou moins violents contre le gouvernement républicain, à exploiter contre lui la question religieuse, la réforme judiciaire, la guerre du Tonkin, etc., etc.

» Que doivent donc faire les républicains ? Cela est bien simple : ils doivent profiter de la leçon que leur donnent leurs adversaires, et s'inspirer de cet esprit d'union et de discipline qui, seul, peut assurer la victoire. »

La Paix :

La *Paix* traite des inconvénients du cumul de certaines situations avec le mandat législatif.

« Ainsi, il est parfaitement licite à un simple citoyen de mettre, contre récompense pécuniaire, toute l'énergie personnelle dont il peut disposer au service d'une entreprise. Il en est tout autrement d'un député. Son influence ne lui appartient pas, elle appartient à ceux dont il est le représentant, et il lui est absolument interdit de la mettre au service de ses intérêts privés. Elle doit rester exclusivement au service du pays. »

Le National :

Si les écrivains ministériels exaltent le cabinet et la majorité, la presse indépendante leur rend la justice qu'ils méritent.

Le *National* dresse le bilan des deux. Il est maigre, au point de vue moral. C'est d'abord la conversion, la magistrature livrée pour trois mois au bon plaisir du gouvernement et enfin le cumul. Le cumul, dont l'adoption est un des témoignages les plus éclatants que les font les plus belles promesses dans l'opposition, pour les renier dès qu'ils sont au pouvoir.

La France :

La *France* dresse le bilan des travaux parlementaires, et ne paraît pas satisfaite :

« Qu'ont fait nos représentants et qu'allons-nous devenir pendant son absence ?

» Ce qu'ils ont fait ? Rien ; nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore.

» Ce que la majorité ministérielle et autoritaire a fait ? Elle a tout ajourné, depuis la révision de la Constitution jusqu'à la réforme la plus insignifiante, pour donner à M. Martin-Feuillée le droit de manipuler à son gré et sans contrôle possible, pendant trois mois, le personnel judiciaire. »

Informations

Le chiffre exact des sièges supprimés par la loi sur la magistrature est de 214 pour les cours et de 400 pour les tribunaux, soit en tout 614. A un autre point de vue, ces 614 sièges supprimés se répartissent ainsi : 383 appartiennent à la magistrature assise et par suite inamovible, et 231 aux parquets, c'est-à-dire à la magistrature amovible. Voici les fonctions auxquelles correspondent ces 614 sièges supprimés :

Cours d'appel.

- 9 vice-présidents de chambre ;
- 189 conseillers ;
- 11 avocats généraux ;
- 5 substituts de procureurs généraux.

Tribunaux de 1<sup>re</sup> instance.

- 54 vice-présidents ;
- 131 juges ;
- 315 substituts du procureur de la République.

Il importe de remarquer que la loi nouvelle autorise le garde des sceaux à faire porter ces 614 suppressions sur l'ensemble du personnel judiciaire, sans qu'il soit tenu à spécialiser la suppression. C'est ainsi qu'il sera possible d'évincer un premier président de cour pour un conseiller dont le siège sera supprimé. Mais il y a plus, les sièges supprimés de membres du parquet sont absolument assimilés aux sièges de magistrats inamovibles, et pour un substitut supprimé il sera possible d'évincer un conseiller ou un juge.

L'intention du garde des sceaux, dit le *Rappel*, est de faire entrer dans la magistrature assise les 231 membres des parquets dont les sièges sont supprimés et qui, n'étant pas in-

movibles, ont été certainement choisis par les partisans des institutions existantes.

Les conventions conclues avec les Compagnies de chemins de fer auront pour résultat de faire exécuter par les Compagnies la plus grande partie des travaux de chemins de fer.

Il restera à l'Etat à construire les lignes de son propre réseau et à achever les travaux des ports, canaux et voies navigables.

Le personnel administratif et technique attaché à ces travaux va pouvoir, par le fait, être diminué pour 1884. Voici quelle sera désormais sa composition :

2 inspecteurs généraux des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe et 7 de 2<sup>e</sup> classe.

5 ingénieurs en chef des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe et 5 de 2<sup>e</sup> classe.

10 ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup>, 10 de 2<sup>e</sup> et 5 de 3<sup>e</sup> classe.

7 sous-ingénieurs.

68 conducteurs principaux des ponts et chaussées.

748 conducteurs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe.

1,000 employés secondaires de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classe.

La dépense que nécessitera ce personnel ne sera plus que de 3 millions 1/2.

Les conventions permettent, en effet, de supprimer 10 emplois d'ingénieurs ordinaires, 3 de sous-ingénieurs, 400 de conducteurs des ponts et chaussées et 500 d'agents secondaires.

La traction par l'Electricité.

Depuis quelque temps, on fait de nombreuses expériences sur la traction par l'électricité, mais jusqu'ici, on s'était contenté d'expérimenter la marche des tramways électriques sur des rails et la nuit, afin d'éviter tout encombrement.

Les essais qui ont eu lieu vendredi soir, à 5 heures, ont présenté un intérêt tout particulier : L'endroit choisi était la place de la Concorde, au bas de l'avenue des Champs-Élysées, à l'heure où, à la descente du Bois, il y a le plus de monde.

Dès 4 heures et demie, une foule de curieux se pressait autour d'un des grands omnibus du Louvre-Charenton auquel on avait adapté le nouveau système électrique. Extérieurement, il n'y a que peu de différence avec les autres voitures de la Compagnie. Ce qui frappe le plus, c'est l'absence du timon devenu inutile et l'élevation des banquettes de l'intérieur. Le cocher est sur la plate-forme de devant, la main droite appuyée sur une roue qui forme le gouvernail de l'étrange véhicule dont le mécanisme est des plus simples : sous les banquettes, sont placés des accumulateurs Faure, pesant 2,500 kilogrammes et donnant une force de 75 chevaux, qui communique avec une machine Siemens, installée sous la voiture. Cette machine met en mouvement un arbre de couche auquel sont reliés des chaînes Gall, qui donnent l'impulsion aux roues par l'intermédiaire de roues de moindre diamètre.

A 5 heures précises, M. Cochery, ministre des Postes et des Télégraphes, prenait place à côté de M. de Lesseps, et immédiatement plus de 40 personnes montaient soit à l'intérieur, soit sur la plate-forme. Comme la voiture était trop petite pour contenir tous les invités, beaucoup de personnes, sénateurs, députés, ingénieurs, attendaient dans les voitures particulières pour suivre l'expérience.

A 5 heures 12 m. deux appels de trompette se sont fait entendre et sans effort apparent, sans secousse, l'omnibus, malgré une charge énorme, s'est mis en marche, précédé par quelques agents et suivi par une quarantaine de voitures particulières contenant une partie des invités et une foule énorme, qui s'est mise à suivre curieusement ce spectacle d'un lourd véhicule, se mouvant sans chevaux, sous l'impulsion invisible d'un conducteur qui, assis sur la plate-forme de devant, manœuvrait le tourniquet directeur.

En deux minutes, on était arrivé au rond-point ; là, M. Philippart a donné l'ordre de retourner au point de départ.

L'omnibus, sous la simple impulsion du conducteur, a tourné avec une facilité surprenante, en décrivant une courbe gracieuse et sans occasionner le moindre accident, malgré l'encombrement des voitures, a redescendu jusqu'à la

place de la Concorde, pour venir prendre les rails du Cours-la-Reine, opération qui s'est faite avec la plus grande facilité, sans demander le moindre temps d'arrêt. On a ensuite continué jusqu'au pont de l'Alma, qu'on a traversé.

Durant tout le parcours, qui s'est fait avec une vitesse moyenne, mais cependant supérieure à celle des chevaux, de nombreuses expériences d'arrêt instantané, de vitesse, de lenteur, de prise de courbes, ont été faites et toutes ont réussi à souhait, en dépassant même les prévisions.

Toutes les difficultés sont donc scientifiquement vaincues et il faut s'attendre à voir se vulgariser sous peu l'admirable invention qui a su mettre à la disposition de tous une force qu'on peut accroître ou diminuer à son gré, inusable, toujours prête, invincible !

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CHRONIQUE ELECTORALE

La lutte est chaude sur tous les points électoraux. C'est une vraie canicule politique. La rage tient le plus humble aspirant au Conseil d'arrondissement aussi bien que les fiers prétendants aux sièges de l'Assemblée départementale.

Cette fureur pour les postes électifs sera un des signes caractéristiques de notre époque. La contagion est si grande que l'on voit les gens les moins aptes se jeter à corps perdu dans l'arène électorale et souvent même y réussir, grâce à une sorte d'ophtalmie morale qui empêche les électeurs de discerner leurs vrais intérêts.

Faut-il s'étonner alors que le niveau de nos assemblées baisse de plus en plus, et qu'elles n'offrent aucune force de résistance aux entraînements les plus dangereux ?

Ces réflexions nous sont inspirées par une correspondance que nous recevons du canton de Luzech et qui présente la situation sous un jour particulièrement intéressant.

Laissons parler notre honorable correspondant :

« Supposons un conseil général composé de vingt-neuf personnalités du genre de celle de M. Bergon, genre essentiellement neutre. Quelles séances, grand Dieu ! et quels résultats pratiques pour le pays ! Sans doute, l'estimable minotier de Luzech est le meilleur des hommes, bon père, bon époux, bon fils ; mais en vérité ces qualités domestiques suffisent-elles pour produire un bon conseiller général ?

» Notre humble avis, à nous villageois, est qu'il ne faut jamais vouloir atteindre plus loin qu'on n'a le bras long, et que si par hasard on grimpe trop haut une fois, on risque fort de retomber par terre, gros Jean comme devant.

» C'est le cas de M. Bergon. Il n'est pas possible que notre canton, qui se pique de tenir la tête des cantons du Lot, où certes les hommes éclairés ne manquent pas, supporte plus longtemps une représentation qui ne peut satisfaire en aucune façon son amour-propre.

» Après chaque session le dialogue suivant peut s'établir invariablement :

» — Qu'a développé M. Bergon ? — Rien.

» — Sur quoi a-t-il parlé ? — Sur rien.

» Il est certain que cette insuffisance agace les électeurs qui se disent un beau jour :

» — En voilà assez de l'excellent M. Bergon ; il faut le rendre à son moulin.

» Eh bien, Monsieur le rédacteur, ce moment psychologique est arrivé. Le canton, qui a un instant oublié sa vieille fierté, veut la reconquérir aujourd'hui. Luzech veut un

représentant qui soit de taille à tenir tête à toutes les discussions; qui défende pas à pas tous nos intérêts agricoles, industriels, financiers; qui soit l'avocat autorisé de ses commettants, et qui puisse faire autre chose qu'opiner du bonnet en toute occasion importante.

« Il faut plus que des fauteuils dans la salle des Illustres.

« Vous ne sauriez croire, Monsieur le Directeur, combien nos populations ont aujourd'hui conscience de la situation d'infériorité que leur crée la présence de M. Bergon au Conseil général. Et si on leur dit :

« — Pourquoi diable l'y avez-vous laissé arriver? ces braves paysans répondent avec leur malin sourire :

« — Poudian pas créiré què Bergounet possés, otobé nous èren pas déréngats. Mais oquesté cot....

« Ce sentiment de dignité locale froissée est très général ici, je vous l'assure; vous en aurez la preuve dimanche.

« Du reste, les partisans de M. Bergon ont commis une faute énorme. Il n'est pas de propos absurde et méchant qu'ils n'aient débité en dessous, sur un homme dont l'honorabilité et l'intelligence sont au-dessus de toute atteinte, et qui se venge des sots qui l'injurient en répandant autour d'eux tout le bien possible.

« Ces procédés-là peuvent être très forts, mais ils ne sont ni républicains, ni honnêtes.

« M. Pagès Dupont est l'homme de toutes les libertés et de tous les progrès, et à ce titre, tous ceux qui tiennent à voir le pays engagé dans une voie sage et libérale, à l'abri des catastrophes et des menées révolutionnaires, lui doivent leurs suffrages.

« Veuillez agréer, etc.

C\*\*\*

A Cajarc, à Lacapelle-Marival. MM. les intransigeants veulent essayer, au nom du principe radical « ôte-toi de là que je m'y mette », d'enlever les sièges qu'occupent depuis des années au Conseil général les honorables MM. Fraysse et Duphénieux. Ils en seront pour leurs frais.

Nous avons de bonnes nouvelles de Gourdon.

On trouve un peu trop d'alliage suspect parmi les partisans de M. de Gozon. Et la fameuse banque *électorale* ne produira sûrement qu'un *krach* électoral.

Encore un échec certain : celui de M. Rulhié, au conseil d'arrondissement, contre M. Taillade le vétéran de l'idée républicaine dans le canton de Castelnau. Les résultats des élections peuvent être donnés d'avance.

M. Limayrac sera élu conseiller général et M. Taillade conseiller d'arrondissement. C'est dans l'air.

ALLOCATIONS AUX COMMUNES

- M. le ministre de l'instruction publique a accordé :
- 500 fr. à la commune d'Espédaillac pour installation de maison d'école.
- 7,000 fr. à la commune de Ste-Colombe pour installation de maison d'école.
- 6,000 fr. à la commune de St-Simon pour installation de maison d'école.
- 15,000 fr. à la commune de Concots pour installation de maison d'école.
- 100 fr. à la commune de St-Laurent pour installation d'une maison d'école.

FIXATION DES VACANCES

Les vacances des instituteurs et institutrices publics dans le département du Lot, commenceront le samedi, 18 août, après la classe du soir et se termineront le dimanche, 7 octobre.

Le jeune Rousseau, Léger, élève de philosophie au Lycée de Cahors, vient de subir avec succès les épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie), devant la Faculté de Toulouse.

On lit dans un journal de Brive :

Par arrêté ministériel, M. Léopold Decros, professeur de troisième au collège de Brive, a été nommé officier d'Académie.

Nous enregistrons cette nomination avec le plus grand plaisir. M. Decros est un des meilleurs et des plus sympathiques professeurs de notre collège, et il ne compte à Brive que des amis qui applaudiront, comme nous, à la distinction honorifique, si justement méritée, dont il vient d'être l'objet.

M. Decros avait du reste un double titre aux palmes académiques : à côté de l'enseignement qu'il donne aux jeunes gens du collège, il a obtenu plusieurs succès dans la préparation des jeunes filles au brevet de capacité.

M. Decros est un de nos compatriotes; c'est le frère de M. Decros, propriétaire et conseiller municipal de Gramat. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Cinq jours à Bordeaux

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un *train de plaisir* aura lieu **le Mercredi 29 août prochain**, au départ de Ville-neuve-sur-Lot, Cahors, Monsempron-Libos, Sarlat, Miremont, Le Buisson, Bergerac et des stations intermédiaires comprise entre ces divers points pour Bordeaux.

Ce train, dont l'itinéraire est fixé ci-dessous, n'admet que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.

Le retour de Bordeaux aura lieu **le Mardi 4 septembre**.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR).

De Cahors, Fumel, et des stations intermédiaires comprises entre ces deux points.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 Juillet au 4 août 1883.

Naissances.

- Ticou, Pierre, rue St-Marc, 1.
- Petit, Léon, rue du Bousquet, 8.
- Tulet, Marie, à St-Georgs.
- Miquel, Germaine, rue des Boulevards, 20.
- Aymard, Emilien, rue Nationale, 67.
- Planard, Sophie, rue du Château, 27.

Mariages.

- Théron, Pierre, et Durand, Marie.
- Carriol, Jean, et Carriol, Françoise.

Décès.

- Alazard, Louis, 5 mois, avenue de la Gare, 14.
- Geniès, Joseph, cordonnier, 49 ans, (hospice).
- Boissières, Louise, 54 ans, rue Mordaigne.
- Garrigues, Arsène, 13 jours, rue Cheval Blanc.
- Dissard, Henriette, 5 mois, rue de la Liberté.
- Foissac, Félicie, 43 ans, rue de la Mairie, 6.
- Garrigues, Jean, 14 jours, rue Cheval Blanc.
- Nardot, Jeanne, 2 ans 1/2, rue du Lycée, 18.
- Lestrade, Marie, 2 ans, rue Donzelle, 1.
- Garrigues, Paul, cult. 20 ans, rue St-André, 2.
- Amouroux Valentine, 17 mois, rue du Château.
- Bercegol, Michel, prop. 88 ans, rue du Lycée.

Dernières Nouvelles

TONKIN. — On mande de Hong-Kong au *Standard* :

« Une proclamation du commandant français au peuple du Tonkin, déclare que la France n'a nullement l'intention d'annexer le pays, elle veut seulement rétablir l'ordre.

MADAGASCAR. — Les derniers avis de Madagascar annoncent que la situation n'a pas changé. Le petit nombre des troupes françaises ne permet pas d'avancer. Les Hovas entourent toujours Tamatave, mais ils n'ont pas renouvelé leurs attaques depuis le 15 juillet.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE NARBONNE.

- MM. Papinaud, radical, (élu)... 12,046 voix
- Lamothe-Tenet, monar... 3,714

Le Caire, 6 août.

Hier, 9 décès cholériques à Alexandrie, 111 au Caire.

INSURRECTION EN PORTUGAL

Une insurrection militaire a éclaté à Badajoz; elle a été aussitôt réprimée.

L'état de siège est proclamé dans l'Estramadure.

Bourse de Paris.

Cours du 7 Août.

Rente 3 p. %	80.70
— 3 p. % amortissable	82.25
— 4 1/2 p. %	111.50
— 5 p. %	109.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 5 août 1883.

Quoique les allures du marché soient un peu moins vives son attitude est très satisfaisante, et le terrain qui avait été conquis est à peu près conservé. Comme nous le faisons observer, il n'était pas à désirer que le mouvement de hausse fut conduit avec trop de précipitation. On a eu sans doute la main forcée par les vendeurs à découvert. Mais si la spéculation veut que le succès soit durable elle doit modérer les ardeurs de quelques impatients.

Le 4 1/3 est à 109,10.  
Le 3 0/0 à 80,15.  
L'amortissable à 81,80.  
Les institutions de crédit sont sans changement. La Banque de France coté 5,395, le Crédit Foncier 1,310, la Banque de Paris 1,005.  
Les actions de chemins de fer sont calmes, on cote le Lyon à 1,425, le Nord à 1,910, et l'Orléans à 1,327.

Les recettes de la dernière semaine ont donné les résultats suivants le Midi est en augmentation de 95,755; l'Orléans de 37,679; l'Est de 119,286; l'Ouest, sur son nouveau est en avance de 21,975; mais il perd sur l'ancien 172,290; le Lyon est en augmentation de 28,233 sur son nouveau réseau et en perte sur l'ancien de 325,783. Le Nord presque en balance; il gagne sur son nouveau réseau 51,677, et perd sur l'ancien 58,33.

Le Suez termine à 2,462. Les recettes du transit pour la journée d'hier se sont élevées à la somme de 120,000 fr. Le Gaz est à 1,365.

Le 5 0/6 Italien est aux environs de 90,75, le 5 0/0 Turc cote 10,67, l'Unifiée Egyptienne 364, la Banque Ottomane 734.

On remarque un bon courant de demandes sur les ateliers de St-Denis et le Gros Camionnage de Paris.

LE CHOLÉRA

Un rédacteur du *Gaulois* a demandé, dans une entrevue qu'il a eue avec M. le docteur Vulpian, ce qu'il pensait sur le choléra. Voici ce que M. Vulpian a répondu :

Vous désirez connaître mon avis sur la nature du choléra? D'abord, quelque violente que soit l'épidémie, il est excessivement rare que le choléra vous prenne et vous emporte, comme on le croit généralement, en trois ou quatre heures. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il se fait pressentir, dix-huit ou vingt heures avant de se déclarer, par une diarrhée plus ou moins forte, qu'il faut soigner et arrêter tout de suite, avec du laudanum, du nitrate de bismuth, ou quelque autre astringent équivalent.

En 1849, j'étais interne à Bicêtre. J'y ai soigné plusieurs centaines de cholériques. Les symptômes étaient toujours les mêmes. Tous avaient eu la diarrhée. Seulement, cette diarrhée, on l'avait soignée ou on l'avait négligée. Ainsi, un jour, deux infirmiers transportent un cholérique : tout à coup, l'un deux tombe, le visage décomposé : trois heures après, une foudroyante crise de choléra l'emporte. Ce fut une panique dans l'hospice. Vérifications faites, cet infirmier avait la diarrhée depuis quinze ou dix-huit heures, et n'en avait rien dit. Sans doute, il se produit quelques cas foudroyants, non précédés de diarrhée, mais chez les sujets qui viennent de se livrer à quelque excès, surtout à un excès de table.

Que si l'on est, par négligence ou autrement, atteint du choléra, quels remèdes doit-on employer? Premièrement, je ne connais pas de spécifique particulier contre le choléra. Un médecin qui a beaucoup étudié et soigné cette maladie, le docteur Borch, a préconisé le cuivre. Il dit, ce qu'on a d'ailleurs remarqué, que, lors de chaque épidémie, les ouvriers en cuivre n'étaient pas atteints; qu'en 1854, dans la Dobrutcha, les canonniers qui furent chargés du transport et de la garde du parc d'artillerie de l'armée, comprenant 200 pièces de tout calibre, furent les seuls exempts du fléau.

Il paraît que dans le bassin du Mékong, où règne continuellement le choléra, dans le delta du Gange, et aujourd'hui en Egypte, les officiers français et anglais se préservent par le cuivre.

Une feuille de cuivre souple et pas plus grande qu'une feuille de papier à lettre, et attachée sur le ventre, serait, assurent beaucoup de mes confrères, en préservatif certain. Je ne sais jusqu'à quel point la chose est vraie : mais si le cuivre est un préservatif, le moyen indiqué est sûr. Une légère transpiration produit de l'acétate de cuivre, qui pénètre dans l'estomac par l'absorption des pores.

Mais, ne croyez pas que le cuivre soit un poison violent, ni même très-dangereux; on est revenu aujourd'hui de cette erreur. Il peut produire, absorbé à forte dose, des vomissements, mais il est cent fois moins fort que l'arsenic, qui produit la paralysie, par exemple.

En tout cas, puisqu'on essaye le cuivre et qu'il paraît donner de bons résultats, je serais, si le choléra apparaît, le premier à l'essayer aussi et à le préconiser. C'est un remède dont l'application me paraît très logique et très plausible.

Mais, moi, qui, il y a huit jours, ne connaissais que d'après la renommée le traitement des Anglais en Egypte, au Gange, et des Français dans le Mékong, je pensais et je pense encore que l'acide salicylique est un remède excellent. Pris à petites doses, dans l'eau si l'on veut, ou mieux dans son vin de table, il est de nature à préserver, si l'on ne fait aucun excès, de l'atteinte du mal. C'est, en effet, vous le savez, un acide excellent pour combattre les ferments de toutes sortes, par suite celui du choléra.

On lit dans une correspondance télégraphique du Caire, publiée par le *Standard* du 20 :

Le système des funérailles usité est des plus nuisibles. Les corps, enfermés dans des cercueils excessivement minces, sont portés ouvertement par quatre hommes à travers les parties les plus populeuses de la ville. Souvent les vêtements de ceux qui sont morts dans les hôpitaux sont arrachés du cadavre pour être portés par les parents survivants. Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, que la contagion s'étende si rapidement. Très souvent j'ai vu des malades des classes les plus inférieures de la société transportés à l'hôpital sans les moindres mesures de précaution.

La commission exécutive ne peut rien faire sans le consentement du préfet de police et de Salem-pacha, qui évitent soigneusement toute ingérence étrangère. On néglige même les plus simples mesures sanitaires. Après bien des difficultés, la commission exécutive a fini par obtenir des autorités l'éloignement des abattoirs d'Abassyeh; mais en visitant les nouveaux locaux on a trouvé six cents têtes de bétail parquées ensemble et seulement dix mètres cubes d'eau; à moins que le général Baker, ou tout autre représentant des autorités anglaises ne prennent promptement la direction des affaires, il n'y a pas d'espoir d'enrayer l'épidémie.

UNE BARBE PHÉNOMÉNALE.

C'est à un ouvrier de Montluçon qu'appartient ce phénomène; elle me ure 1 m. 66 de longueur. Elle n'a pas été coupée depuis sept ans. Elle est rugueuse et d'un rouge fané à son origine; assez soyeuse et d'un blond pâle à son extrémité. Vers la moitié de sa longueur, elle est divisée en deux parties, et chacune de celles-ci forme une natte épaisse que l'homme, pour travailler enroule autour de son corps. Ce n'est que les jours fériés qu'il la laisse pendre entièrement à l'air libre, et alors elle retombe jusqu'à ses pieds.

LE TÉLÉGRAPHE, journal républicain de Paris (8<sup>e</sup> année), a une édition spéciale pour les départements; il donne jusqu'à six heures du soir les dernières dépêches et le compte rendu des séances du Parlement, grâce au fil télégraphique qui le relie avec les Chambres. — Prix : Trois mois, 12 fr. — Six mois, 24 fr. — Un an, 48 fr. — Le numéro : 15 centimes. — Bureau à Paris, rue Montmartre, 123.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.

Cahors, rue du Lycée, n° 40.

**COMPTE DE DÉPÔTS**

Aux conditions de la circulaire numéro 13, Donnant un revenu fixe.

**TABLEAU**

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31 de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 — — — — —	pour 1,000 — — — — —
300 — — — — —	pour 2,000 — — — — —
450 — — — — —	pour 3,000 — — — — —
600 — — — — —	pour 4,000 — — — — —
750 — — — — —	pour 5,000 et ainsi desuite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40,

où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

Le 99<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V. A. MALTE-BRUN, consacré au département de Constantine, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur cette contrée : situations, limites, orographie, cours d'eau, voies de communication, culture, histoire, statistique; etc., etc.

Quatre gravures : une vue de Constantine et des vues de Stora, de Bône et de Biskra ornent le texte qui est complété par une excellente carte du département.

**NADAUD (GUSTAVE).** — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**FLAMMARION (CAMILLE).** — **Astronomie populaire.** 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre** physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE  
**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS

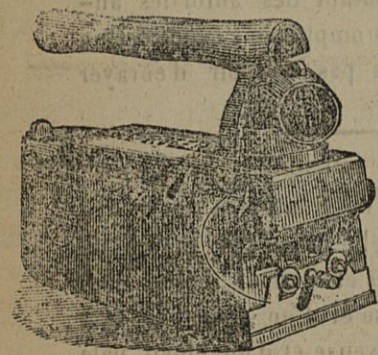


**ESGROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.



**NOUVEAU FER**  
A REPASSER SE CHAUFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées, Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

Maison de confiance

**O. DELORD**

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

**CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS**

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

**CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL**

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

65.000 fr. à placer sur signature de propriétaires ou commerçants. Ecrire à M<sup>me</sup> JUHEL, 16, place Ste-Anne, à Rennes.

**A AFFERMER**

**BOULANGERIE AVEC LOGEMENT**

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (s. e. d. e.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.



**DEMANDE D'AGENTS**

Vins et Cognacs.

Une des plus anciennes maisons de Bordeaux, propriétaire de premiers crus classés, voudrait être représentée sérieusement par des agents, ou des hommes répandus, désireux d'occuper leur loisir. Ecrire à M. de Vignolles, viticulteur, 546. Route de Toulouse, Bordeaux.

Re propriétaire-gérant, A. Laytou.

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS**

**DICTIONNAIRE**

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE**

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES**

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU**

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

**LE QUERCY**

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

**GOURDON**

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.



**HAFFNER PIERRE**

Médailles d'Or à l'Exposition Universelle de 1878 et Bordeaux 1882

12 & 14, Passage Jouffroy, PARIS

**COFFRES-FORTS tout en FER**

ENVOI FRANCO DESSINS ET PRIX-COURANTS